

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE

**VILLE
de
MORESTEL**

N° 12 / 2023

**Objet : Nomination mandataires simples camping
« La Rivoirette »**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu la délibération n° 16/2020 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, article 1er – alinéa 6, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté en date du 15 mai 1970 instituant la régie de recettes du camping municipal auprès de la Commune de Morestel,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 avril 2023,

DECIDE :

Article 1

Du 7 au 23 juillet 2023 inclus, M. Cenk BOYRAZ et M. Samuel MERIADEC sont nommés mandataires, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie du camping municipal « La Rivoirette » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Fait à MORESTEL, le 12 avril 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL

Signature du régisseur titulaire
Madame Catherine DURAND

Signatures des mandataires précédées de la
formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Monsieur Cenk BOYRAZ

Monsieur Samuel MERIADEC